



1111294501

DATE DEPOT : 2011-12-02

NUMERO DE DEPOT : 2011R113285

N° GESTION : 2002B02608

N° SIREN : 440726289

DENOMINATION : GRANT THORNTON & ASSOCIES

ADRESSE : 100 R DE COURCELLES 75017 PARIS

DATE D'ACTE : 2011/07/01

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : NOMINATION DE PRESIDENT

2002 32608

GRANT THORNTON & Associés
Société Anonyme à Conseil d'Administration transformée en Société par Actions Simplifiée au capital de 21 774 150 Euros
Siège Social : 100 rue de Courcelles 75017 PARIS
RCS PARIS 440 726 289

- 2 DEC. 2011

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE DÉPOT ^{M3285}
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 1^{ER} JUILLET 2011 *Nomination de P.C.D.*

L'an deux mille onze, *DP-7* 1^{er} 7. 2011. Nom. P.C.D. } *06 =>*
Le premier juillet à 15 heures 45, *1^{er} 7. 2011.*

Les actionnaires de la société GRANT THORNTON & Associés, société anonyme au capital de 21 774 150 euros divisé en 2 177 415 actions de 10 euros chacune de valeur nominale, dont le siège est 100 rue de Courcelles 75017 PARIS se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, à l'Hôtel Marriot Champs-Elysées 70 avenue des Champs Elysées 75008 PARIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination des organes de direction et de gouvernance de la société,
- Confirmation des commissaires aux comptes dans leurs fonctions,
- Pouvoirs pour les formalités.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Daniel Kurkdjian, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Mme Annick Bayon est désignée comme secrétaire.

Le cabinet CDL et Monsieur Claude Cazes, Commissaires aux Comptes titulaires, régulièrement convoqués par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 15 juin 2011, sont absents.

La feuille de présence permet de constater que 77 actionnaires représentant 1 981 224 voix sont présents ou représentés. En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres recommandées de convocation adressées aux actionnaires et les récépissés postaux,
- les copies et avis de réception des lettres de convocation des Commissaires aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,

Troisième à dix-huitième résolution

Désignation de 11 membres du conseil de gouvernance. Les candidats sont au nombre de 16.

Troisième résolution :

L'Assemblée générale, statuant aux conditions requises sous la forme société nouvelle, nomme en qualité de membres du Conseil de Gouvernance, pour une durée de 4 années :

Patrick Bonnefoy

Né le 12 mars 1967 à NEUILLY PLAISANCE (93)

Demeurant 25 route de Castelmaurou 31850 BEAUPUY

Cette résolution n'est pas adoptée, à défaut d'atteindre la majorité requise tant au premier qu'au deuxième tour.

Quatrième résolution :

L'Assemblée générale, statuant aux conditions requises sous la forme société nouvelle, nomme en qualité de membres du Conseil de Gouvernance, pour une durée de 4 années :

Thierry Chautant

Né le 30 août 1957 à Saint Etienne (42)

Demeurant 23 avenue Béranger 69130 ECULLY

Cette résolution n'est pas adoptée, à défaut d'atteindre la majorité requise tant au premier qu'au deuxième tour.

Cinquième résolution :

L'Assemblée générale, statuant aux conditions requises sous la forme société nouvelle, nomme en qualité de membres du Conseil de Gouvernance, pour une durée de 4 années :

Mathieu Devillers

Né le 6 juillet 1974

Demeurant 34 rue André Citroën 92300 Levallois Perret

Cette résolution est adoptée par 58 associés représentant 74 % des voix des associés présents ou représentés.

Sixième résolution :

L'Assemblée générale, statuant aux conditions requises sous la forme société nouvelle, nomme en qualité de membres du Conseil de Gouvernance, pour une durée de 4 années :

Véronique Dvorak

Née le 17 avril 1962 à DREUX

Demeurant 94 rue Tocqueville 75017 PARIS

Cette résolution n'est pas adoptée, à défaut d'atteindre la majorité requise tant au premier qu'au deuxième tour.

Septième résolution :

L'Assemblée générale, statuant aux conditions requises sous la forme société nouvelle, nomme en qualité de membres du Conseil de Gouvernance, pour une durée de 4 années :

Vincent Frambourt

Né le 21 décembre 1969 à CAMBRAI (59)

Demeurant 18 rue de l'Ermitage 92380 Garches

Cette résolution est adoptée par 56 associés représentant 69 % des voix des associés présents ou représentés.

Huitième résolution :

L'Assemblée générale, statuant aux conditions requises sous la forme société nouvelle, nomme en qualité de membres du Conseil de Gouvernance, pour une durée de 4 années :

Hervé Gohin

Né le 14 avril 1957 à NEUILLY SUR SEINE (92)

Demeurant 8 rue Fallempin 75015 Paris

Cette résolution est adoptée par 53 associés représentant 71 % des voix des associés présents ou représentés.

Neuvième résolution :

L'Assemblée générale, statuant aux conditions requises sous la forme société nouvelle, nomme en qualité de membres du Conseil de Gouvernance, pour une durée de 4 années :

Benoît Gomanne

Né le 8 février 1963 à WATTRELOS (59)

Demeurant 23 impasse Maurice Leblanc 76130 Mont Saint Aignan

Cette résolution n'est pas adoptée, à défaut d'atteindre la majorité requise tant au premier qu'au deuxième tour.

Dixième résolution :

L'Assemblée générale, statuant aux conditions requises sous la forme société nouvelle, nomme en qualité de membres du Conseil de Gouvernance, pour une durée de 4 années :

Stéphane Gros

Né le 27 avril 1962 à Neufchatel Hardelot

Demeurant 6 rue Marie Caroline de Beaufort 59134 Beaucamps Ligny

Cette résolution n'est pas adoptée, à défaut d'atteindre la majorité requise tant au premier qu'au deuxième tour.

Onzième résolution :

L'Assemblée générale, statuant aux conditions requises sous la forme société nouvelle, nomme en qualité de membres du Conseil de Gouvernance, pour une durée de 4 années :

Jean-Marc Heitzler

Né le 12 mars 1962 à COLMAR (68)

Demeurant 13 rue du 18 décembre 68240 Kaysersberg

Cette résolution est adoptée par 58 associés représentant 72 % des voix des associés présents ou représentés.

Douzième résolution :

L'Assemblée générale, statuant aux conditions requises sous la forme société nouvelle, nomme en qualité de membres du Conseil de Gouvernance, pour une durée de 4 années :

Olivier Marchand

Né le 3 juillet 1958 à Paris 17ème

Demeurant 40 bld Lord Duveen 13008 MARSEILLE

Cette résolution n'est pas adoptée, à défaut d'atteindre la majorité requise tant au premier qu'au deuxième tour.

Treizième résolution :

L'Assemblée générale, statuant aux conditions requises sous la forme société nouvelle, nomme en qualité de membres du Conseil de Gouvernance, pour une durée de 4 années :

Françoise Méchin

Née le 23 janvier 1970 à CLERMONT FERRAND

Demeurant 2 chemin du Sarto 69370 Saint Didier au Mont d'Or

Cette résolution est adoptée par 59 associés représentant 76 % des voix des associés présents ou représentés.

Quatorzième résolution :

L'Assemblée générale, statuant aux conditions requises sous la forme société nouvelle, nomme en qualité de membres du Conseil de Gouvernance, pour une durée de 4 années :

Olivier Nioche

Né le 9 février 1965 à Orléans (45)

Demeurant 222 rue Bretonnière 45160 Olivet

Cette résolution n'est pas adoptée, à défaut d'atteindre la majorité requise tant au premier qu'au deuxième tour.

Quinzième résolution :

L'Assemblée générale, statuant aux conditions requises sous la forme société nouvelle, nomme en qualité de membres du Conseil de Gouvernance, pour une durée de 4 années :

Laurent Prost

Né le 22 août 1966 à MOREZE (39)

Demeurant 4 rue Pierre Langue 39300 Champagnole

Cette résolution est adoptée par 60 associés représentant 78 % des voix des associés présents ou représentés.

Seizième résolution :

L'Assemblée générale, statuant aux conditions requises sous la forme société nouvelle, nomme en qualité de membres du Conseil de Gouvernance, pour une durée de 4 années :

Sylvain Quagliaroli

Né le 3 janvier 1955

Demeurant 56 avenue du Général Leclerc 95220 Herblay

Cette résolution n'est pas adoptée, à défaut d'atteindre la majorité requise tant au premier qu'au deuxième tour.

Dix-septième résolution :

L'Assemblée générale, statuant aux conditions requises sous la forme société nouvelle, nomme en qualité de membres du Conseil de Gouvernance, pour une durée de 4 années :

Hughes Robidez

Né le 29 décembre 1965 à LILLE

Demeurant 22 rue Benvignat 59800 LILLE

Cette résolution est adoptée par 58 associés représentant 72 % des voix des associés présents ou représentés.

Dix-huitième résolution :

L'Assemblée générale, statuant aux conditions requises sous la forme société nouvelle, nomme en qualité de membres du Conseil de Gouvernance, pour une durée de 4 années :

Patrick Romagnoli

Né le 1^{er} juin 1966 à TOULON

Demeurant 140 rue de Metz Villa la Tartane 83000 TOULON

Cette résolution n'est pas adoptée, à défaut d'atteindre la majorité requise tant au premier qu'au deuxième tour.

Dix-neuvième résolution

L'Assemblée générale confirme dans leurs fonctions de commissaires aux comptes titulaires et suppléants de la société sous sa nouvelle forme de SAS :

- Le Cabinet Ledouble SA, et Monsieur Claude Cazes, en qualité de commissaires aux comptes titulaires,
- La Compagnie Fiduciaire de Conseil et d'Audit (CFCA), et Monsieur Guy Burnichon, en qualité de commissaires aux comptes suppléants.

pour la durée de leurs mandats restant à courir.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Vingtième résolution

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Clôture

Messieurs Daniel Kurkdjian et Michel Cohen remercient l'ensemble des associés pour la confiance accordée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

*Bien vu acceptat -
des fonction de président*

Les Scrutateurs

Le Président

Le Secrétaire

